



Formulaire de demande d'attribution d'une aide financière exceptionnelle de l'ARSLA

Document confidentiel

NOM :

PRENOM :

Qualité du bénéficiaire (patient atteint de la SLA, proche- le cas échéant préciser le lien de parenté) :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Dans l'hypothèse où les échanges par mail doivent être privilégiés, merci de le préciser.

Objet et contexte de la demande d'aide financière (expliquer les besoins identifiés en s'appuyant sur les préconisations formulées par les professionnels de santé (centre SLA, ergothérapeute, MDPH...) et préciser le cadre de vie).

.....
.....
.....
.....

Ressources Mensuelles	Montant		Charges Mensuelles	Montant
	Monsieur	Madame	Loyer	
Salaires			Charges	
Allocation logement			Assurance maison	
Allocations familiales			Assurance voiture	
AAH			EDF	
Prestation Chômage			GDF	
Pension invalidité			Portable	
Pension retraite			ADSL	

Autres personne foyer			Mutuelle	
Autres			Impôts revenus	
			Taxe d'habitation	
			Taxes foncières	
			Crédits	
			Autres	
TOTAL			TOTAL	

Démarches effectuées auprès des organismes de droit commun et relevés des décisions d'attribution ou de refus d'attribution de prestation financière :

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie :
- Maison Départementale des Personnes Handicapées :
- Conseil Départemental :
- Caisse d'Allocations Familiales :
- Organismes de mutuelles et de complémentaires :
- Complémentaire Santé Solidaire et caisses de retraite (CARSAT ou MSA) :
- Centres Communaux d'Action Sociale :
- Fonds départemental de compensation du handicap et les aides sociales facultatives des communes et des départements

Dans le cas de l'acquisition de matériel technique destiné à permettre l'accessibilité du logement :

- Demande d'aide financière auprès de l'ANAH :
- Demande de Prêt à l'Adaptation du Handicap (PAH) :

Documents à joindre obligatoirement à votre demande :

- Argumentaires et préconisations établies par les professionnels de santé identifiant le besoin d'aide technique (Centre SLA, MDPH, ergothérapeutes...)

- Devis d'acquisition ou de location du matériel technique établi par un prestataire spécialisé ou dans le cas d'une demande de participation aux frais d'obsèques, devis d'obsèques, *factures*).
- Notifications d'attribution ou de refus d'aide financière des organismes de droit commun (liste ci-dessus).
- Justificatifs de revenus.

« Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent partenariat seront enregistrées dans un fichier informatisé sous la responsabilité du Responsable de Traitement en la personne de la Directrice Générale. Ces données sont collectées dans l'unique but de permettre la bonne exécution de l'objet du partenariat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : ARSLA, Centres SLA, bénévoles de l'ARSLA.

Elles seront conservées pendant le temps nécessaire au traitement de vos remarques soit un an après la collecte.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour, d'effacement et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter l'ARSLA 111 rue de Reuilly PARIS 75012.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »